



# Demande de bourses de lycée 2019-2020

vendredi 29 mars 2019, par [jmchalvesche](#) (Date de rédaction antérieure : 19 janvier 2016).

→ Du 28 mars au 4 juillet 2019

POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE

## Demander une bourse de lycée

En ligne c'est plus simple et efficace !

**Vous êtes + de 180 000 à avoir fait une demande en ligne en 2018**

### Les indispensables pour ma demande de bourse en ligne

- Mon avis d'imposition 2018
- L'identifiant et le mot de passe de mon compte Éducation nationale (ATEN) fournis par l'établissement, ou de mon compte FranceConnect.
- Mon adresse de messagerie électronique

### Le déroulement de ma demande

- Je me connecte à **Scolarité services** avec mon compte ATEN ou **France Connect**  
<https://teleservices.ac-aix-marseille.fr/ts>  
Un guide est mis à ma disposition pour m'aider à me connecter.
- Je fais une demande pour :
  - mon enfant scolarisé en 3<sup>e</sup> en collège public qui sera au lycée à la rentrée 2019 ;
  - mon enfant non boursier déjà scolarisé en lycée public.
- Je vois immédiatement si j'ai droit à une bourse et son montant.

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée, n'oubliez pas de le signaler à l'établissement : [vous avez droit à l'erreur.](#)

[education.gouv.fr/aldes-financieres-lycee](http://education.gouv.fr/aldes-financieres-lycee)

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Ce service en ligne a reçu l'agrément de la Commission nationale informatique et libertés (Cnil)



>

Voir en ligne : <https://teleservices.ac-aix-marseille.f>